

# SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

## COMITÉ SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2019

Convocations adressées le 05 décembre 2019

Nombre de délégués titulaires présents 10

Nombre de délégués votants : 12

Nombre de délégués titulaires en exercice : 14

### Étaient présents :

Frédéric AUGIS ; Martine BELNOUE, Alain BENARD ; Michel PADONOU ; Michel GILLOT ; Claude CHESNEAU ; Christian GATARD ; Jacques JOSELON ; Bernard LORIDO ; Sébastien MARAIS ; Yves MASSOT ; Brigitte PINEAU ; Corinne CHAILLEUX ; Wilfried SCHWARTZ.

### Absent(s) excusé(s) :

Philippe BRIAND ; Christine BEUZELIN ; Laurent RAYMOND ; Marie-France BEAUFILS ; Bernard PLAT.

### Suppléants représentant leurs titulaires absents :

Michel GILLOT pour Philippe BRIAND ; Corinne CHAILLEUX pour Bernard PLAT.

### Titulaires ayant reçu pouvoir par un autre titulaire :

Yves MASSOT de Christophe BOUCHET

**Secrétaire de séance :** Michel GILLOT

**C 19/12/06- ETUDE URBAINE ELARGIE – PÔLE GARE SAINT-PIERRE-DES-DES-CORPS – CONVENTION D'ETUDE ET DE FINANCEMENT**

Monsieur Frédéric AUGIS, Président, présente le rapport suivant :

Conformément à la décision du comité de pilotage TMVL/SNCF du 22 mars 2019, les partenaires que sont Tours Métropole Val de Loire, la SNCF (SNCF Mobilités, SNCF Réseau, SNCF Gare et connexions et SNCF immobilier), la Région Centre Val de Loire, le Syndicat de Mobilités de Touraine et les villes de Saint-Pierre-des-Corps et de Tours, ont décidé de lancer une étude urbaine élargie autour de la gare de Saint-Pierre-des-Corps sous la maîtrise d'ouvrage de Tours Métropole Val de Loire, à différentes échelles, afin de définir les grandes orientations d'aménagement d'un projet global de requalification d'une entrée de la Métropole. Celle-ci identifiera les périmètres des maîtrises d'ouvrage intervenantes, l'économie globale du projet, le planning prévisionnel des études et travaux, les outils opérationnels à mobiliser et le partenariat financier.

Sur la base d'une analyse des différentes études menées jusqu'à présent et des programmes de travaux envisagés par les différents partenaires, l'étude doit servir à définir les grandes orientations d'aménagement et de projet à porter par les différents acteurs.

**Quatre grands objectifs sont ainsi identifiés pour réaliser l'étude :**

- concevoir un quartier d'affaires autour de la gare permettant la valorisation du foncier et notamment des emprises de la SNCF,
- améliorer l'accessibilité multimodale du secteur de la gare et de la gare et rendre plus lisible le site dans son fonctionnement comme dans l'image qu'il renvoie,
- améliorer la perméabilité entre les différents quartiers de la Ville,
- proposer un parti paysager d'entrée de Métropole autour du végétal et d'une forme urbaine recomposée.

**Ces objectifs doivent ainsi répondre à trois enjeux majeurs :**

- la valorisation des identités et de l'attractivité du territoire au travers, notamment, de la perception des espaces publics, de l'accessibilité à la gare et de l'architecture présente sur le site (paysage ferroviaire et industriel, jardins de la France, etc.),
- l'exigence et l'innovation environnementale et énergétique du futur quartier (dépollution des sites, production d'énergie renouvelable, quartier bioclimatique, etc.),
- la faisabilité et l'efficience du montage juridique et financier du projet.

Selon la convention d'étude et de financement annexée à la présente délibération, les partenaires s'engagent à financer l'étude selon les modalités de répartition suivante :

- Tours Métropole Val de Loire : 30%,
- SNCF : 30%, soit 60 k€ (dont SNCF Mobilités 5 k€, SNCF Réseau 27.5 K€, SNCF Gares et connexions 27.5 K€)

- Syndicat de Mobilités de Touraine : 10%,
- Ville de Tours : 5%,
- Ville de Saint-Pierre-des-Corps : 5%,
- Région Centre Val de Loire : 20% au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST).

Le budget de l'étude est estimé à 200.000 € HT.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention d'étude et de financement annexé à la présente délibération,

- **APPROUVE** le projet de convention d'études et de financement, tel qu'il est annexé à la présente délibération, relative à l'étude urbaine élargie portant sur le pôle gare de Saint-Pierre-des-Corps, et signée par Tours Métropole Val de Loire, la SNCF (SNCF Mobilités, SNCF Réseau, SNCF Gare et connexions et SNCF immobilier), la Région Centre Val de Loire, le Syndicat de Mobilités de Touraine et les villes de Saint-Pierre-des-Corps et de Tours.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'études et de financement et tout document se rapportant à l'objet de l'étude ;

- **APPROUVE** l'engagement financier du Syndicat des Mobilités de Touraine à hauteur de 10% du cout global de l'étude ;

**Le Comité adopte à l'unanimité**

**Pour extrait conforme et  
certification du caractère exécutoire**



**Le Président,**

**Frédéric AUGIS**

